

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS352

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 15

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« et ses membres ne peuvent être liés par un engagement associatif relatif à l'euthanasie ou au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir la neutralité des membres de la commission nationale de contrôle.